

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 6 septembre 2021, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique, au titre des articles L.123-1 et suivants du code de l'environnement relative au projet de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Vins-sur-Caramy, aux lieux-dits « Sigmorre », « Les Plaines » et « La Plaine des Cades ».

Le projet de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Vins-sur-Caramy, est porté par la société SAS Centrale Photovoltaïque de Vins-sur-Caramy représentée par M. David AUGÉIX, domiciliée chez EDF Renouvelables France, 100 Esplanade du Général de Gaulle - Coeur Défense - Tour B - 92932 PARIS La Défense Cedex.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 32 jours de l'enquête publique, du **4 octobre 2021 au 4 novembre 2021** dans les lieux ci-dessous :

Mairie de Vins-sur Caramy
Hôtel de Ville place de l'Église - 83170 Vins-sur-Caramy du lundi au vendredi de 11h à 12h et de 13h30 à 17h

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Vins-sur-Caramy - place de l'Église - 83170 Vins-sur-Caramy, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire "contact" (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Jean-Claude MELIS, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Vins-sur Caramy
lundi 4 octobre 2021	14h - 17h
mercredi 13 octobre 2021	14h - 17h
mercredi 20 octobre 2021	14h - 17h
jeudi 4 novembre 2021	14h - 17h

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du responsable du projet (société SAS Centrale Photovoltaïque de Vins-sur-Caramy, responsable du projet M. Mathias TRONEL (tél : 06 46 46 18 96, mathias.tronel@edf-re.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de Vins-sur-Caramy, en préfecture du Var (DDTM du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

Le préfet du Var pourra accorder ou refuser l'autorisation de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Vins-sur-Caramy, aux lieux-dits « Sigmorre », « Les Plaines » et « La Plaine des Cades », par arrêté préfectoral.